

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

**Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.**

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n°3 avec enquête publique du PLU de GEX (01)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

## 2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Communauté d'Agglomération du Pays de Gex
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	135 rue de Genève – 01170 GEX Téléphone : 04.50.42.65.56 Adresse mail : urbanisme@paysdegexagglo.fr
<b>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	SCoT du Pays de Gex, avec révision en cours, mené en parallèle de l'élaboration du PLUi-H

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p>PLU approuvé le 03.02.1978</p> <p>Révision n°1 approuvée le : 24.03.1986</p> <p>Révision n°2 approuvée le : 15.04.1991</p> <p>Révision n°3 approuvée le : 07.01.2008</p> <p>Révision n°4 approuvée le : 17.01.2011</p> <p>Modification n°1 approuvée le : 28.01.2016</p> <p>Modification simplifiée n°1 approuvée le : 23.03.2017</p> <p>Modification n°2 approuvée le : 08.02.2018</p> <p>Les objectifs de cette modification sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de modifier certaines règles en secteur Uba (secteur « Perdttemps-Gare ») pour faciliter la création de logements sociaux sur un tènement foncier (par la création d'un autre sous-secteur nommé UBb) ;</li> </ul>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	12 652 hab. (population municipale)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	3196,8 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	0,3 ha
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <b>Annexe à joindre</b> : document graphique du plan en vigueur ou du projet	<p>Zones urbaines : 336,8 ha</p> <p>Zones à urbaniser : 71,0 ha</p> <p>Zones agricoles : 481,2 ha</p> <p>Zones naturelles : 2307,8 ha</p>

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
<p><b>Annexe à joindre</b> : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</p> <p>Un objectif global : renforcer la centralité de Gex et conforter Gex dans son rôle de pôle structurant du pays de Gex</p> <p>3 orientations induites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer l'attractivité et l'animation de son centre-ville</li> <li>- soutenir le dynamisme économique, le développement des équipements et des infrastructures de transport</li> <li>- préserver un cadre environnemental et paysager de qualité</li> </ul>

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
<b>Annexe à joindre</b> : délibération engageant la procédure



### 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Les parcelles AC167-522-523 appartiennent à l'OPH Dynacité, qui y envisage la création d'un programme de logements sociaux par la construction de 2 nouveaux bâtiments, la rénovation d'un bâtiment et la démolition des autres constructions. Le projet consiste à démolir les bâtiments sans valeur architecturale. Le bâtiment principal sera conservé et réhabilité en logements sociaux. L'aménagement comprend également la construction de deux nouveaux bâtiments en R+2, également pour des logements sociaux.

L'ensemble du réaménagement prévoit la création d'environ 18 logements dans les bâtiments et 5 logements en réhabilitation, soit un total de 23 nouveaux logements sociaux pour la commune, en T2, T3 et T4. Certaines règles du PLU en vigueur en secteur Uba ne permettent pas la réalisation du projet de Dynacité et nécessite d'être modifiées dans un sous-secteur Ubb.

Les modifications envisagées restent **compatibles avec le PADD** du PLU concernant notamment les objectifs suivants :  
- renforcer la politique du logement pour mieux accueillir et mieux équilibrer sa population ;  
- réorienter et recomposer sa croissance urbaine, trop longtemps basée sur l'étalement et l'éclectisme.

Ces modifications sont mises en œuvre afin de favoriser le développement et la construction de logements sociaux. Cet objectif est affirmé dans le PADD du PLU qui vise à renforcer la politique du logement pour mieux accueillir et mieux équilibrer sa population.

Le SCoT de 2007 prescrivait notamment pour le Programme Local de l'Habitat du Pas de Gex, une augmentation de la production de logements sociaux à 20% du parc de logements total pour les communes du Pays de Gex n'ayant pas encore atteint cet objectif.

Le bilan du SCOT met en exergue à Gex une hausse du nombre de logements sociaux entre 2007 et 2014 passant de 19% à 19,9% (sur le parc de résidences principales), atteignant ainsi 928 unités. Toutefois, la mairie souhaite maintenir une politique de construction de logements sociaux adaptée au territoire, marqué par son statut frontalier. Le développement de nouveaux logements sociaux est impératif pour maintenir une part significative sur la commune, au regard du rythme de constructions de logements et des nouveaux projets des années à venir.

Par ailleurs, ce projet est lié aux dispositions de l'État visant à accélérer la construction de logements sociaux par la vente de foncier lui appartenant à des coûts moindres. Ainsi, ce tènement fait partie des terrains appartenant à l'État et cédé à un prix attractif à un bailleur social afin de créer des logements sociaux et de soutenir les efforts pour favoriser leur développement, notamment dans les zones tendues.

Aussi, ces évolutions réglementaires visent à maintenir et poursuivre la construction de logements sociaux.

Par ailleurs, en ce qui concerne la morphologie urbaine, en assouplissant les règles par rapport à celles en vigueur, ce sous-secteur permet de créer une transition urbaine entre la zone UA du hameau ancien de Gex la Ville et la zone moins dense et plus pavillonnaire de la rue des Tulipiers. Bien que ce secteur soit en voie de mutation, l'intégration de ce sous-secteur UBb crée une articulation entre la ville structurée à l'alignement, en ordre continu et la ville plus distendue et moins dense.

### 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	<b>Non</b>	<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>
-----	------------	--

### 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?	X	X	Une enquête publique conjointe avec la modification n°4 du PLU de Gex est en cours d'études.



3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>	X		La procédure n'impacte pas les dispositions de la loi Montagne. Il s'agit d'évolutions à l'intérieur du tissu urbain, visant à modifier l'organisation de la constructibilité dans un secteur en renouvellement urbain.
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	X		SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 Pas de SAGE
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté d'Agglomération du Pays de Gex

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? <i>Annexe(s) à joindre</i> : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
Parcelles AC167-522-523, situées à l'angle de la rue de Gex la Ville et de la rue des Tulipiers

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune de centralité urbaine</li> </ul>
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	Croissance démographique : 9323 hab. en 2006 10446 hab. en 2011 12652 hab. en 2016
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Le projet prévoit la création de 23 nouveaux logements sociaux, dans un contexte de manque de logements sociaux sur la commune, pour atteindre la part de 20% exigée par le SCOT. Toutefois, la mairie souhaite maintenir une politique de construction de logements sociaux adaptée au territoire, marqué par son statut frontalier. Le développement de nouveaux logements sociaux est impératif pour maintenir une part significative sur la commune, au regard du rythme de constructions de logements et des nouveaux projets des années à venir.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?	459 logements, soit 7,8%



#### 4.1 Présentation de votre projet

<a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Il applique une rétention foncière de 0, puisque le projet prévoit le renouvellement urbain d'un tènement foncier vendu par l'État à un bailleur social, pour créer du logement social
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	0 ha ! Le projet concerne uniquement du renouvellement urbain sur des emprises déjà ouvertes à l'urbanisation (actuellement zone UBa)
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Non défini

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?  
Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre

La consommation d'espace est maîtrisée par la nature même de l'opération, qui consiste au renouvellement urbain d'un tènement en friche comprenant des bâtiments non utilisés. Le renouvellement urbain de ce secteur évite de créer les logements prévus dans une zone en extension urbaine.

#### 4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Non concerné
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"><li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li><li>• quel est leur taux d'occupation ?</li></ul>	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"><li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li><li>• quel est leur taux d'occupation ?</li></ul>	Non concerné
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Non concerné
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

#### 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
--	-----	-----	--

#### 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Des espaces agricoles ?		X	Projet intégralement réalisé en renouvellement urbain, sur des emprises déjà urbanisées et classés en zone Uba actuellement
Des espaces boisés ?		X	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	
Complétez si nécessaire			

#### 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	X		ZSC et ZPS Crêts du Haut Jura, situées à environ 2 kms du site. Projet sans incidence sur ces espaces, car situé dans des emprises déjà urbanisées
Un parc naturel national ou régional ?	X		PNR du Haut-Jura Le site n'est pas inclus dans le PNR mais il est situé à 1 km.
Une réserve naturelle nationale ?	X		RNN Haute Chaîne du Jura, située à plus de 1,7 kms, Projet sans incidence sur ces espaces, car situé dans des emprises déjà urbanisées
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	X		ZNIEFF II Bas-Monts Gessiens, situé à 500m du site. ZNIEFF I Haute Chaîne du Jura, situé à 1,6 kms du site ZNIEFF I Monts Mourex, situé à près de 3 kms Projet sans incidence sur ces espaces, car situé dans des emprises déjà urbanisées
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		Une zone humide d'intérêt majeur est identifiée par le Scot à moins d'un km du site, dans le secteur de Chauvilly et Pré Bataillard. Toutefois, il n'y a pas d'incidences, car le site est situé dans des emprises déjà urbanisées.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de		X	



#### 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  
*Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?*

Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?

l'environnement ?

<https://www.eaurmc.fr/>

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html>

Complétez si nécessaire

#### 4.4 Continuités écologiques

Y-a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?

Oui

Non

*Le SCoT identifie des continuités écologiques. Le site est urbanisé actuellement et n'est pas inclus dans un corridor écologique. Le plus près est situé au Sud de Gex.*

Dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?

[http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal\\_nature\\_paysage\\_r82.map](http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map)

Aucun réservoir de biodiversité, ni corridor d'importance régionale, ni cours d'eau d'intérêt écologique n'est identifié par le SRCE à Gex.

#### 4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?

*Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*

Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?

Site classé ou projet de site classé ?

[http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal\\_nature\\_paysage\\_r82.map](http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map)

X

Site inscrit ou projet de site inscrit ?

[http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal\\_nature\\_paysage\\_r82.map](http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map)

X

Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?

X

Éléments majeurs du patrimoine ?

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

X

Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?

X

Complétez si nécessaire



<b>4.6 Ressource en eau</b>			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	

**Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales**

Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		La commune est alimentée par plusieurs ressources en eau : pompage de Pré Bataillard, sources de l'Etau, de la Léchère et de Sous-Disse. La gestion de la ressource est gérée par la communauté d'agglomération.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	X		Les eaux usées sont traitées par la Station d'épuration de Gex St Genis Pouilly à Bois de Bay en Suisse. Elle dispose d'une capacité de 130 000 EqH, pour une charge entrante de 44 370 EqH. Elle est conforme en équipement et en performance. Elle peut donc recevoir les effluents supplémentaires.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	X		Le PADD du PLU actuel prévoit de limiter l'imperméabilisation, de favoriser l'infiltration ou la réduction des débits avant rejet au milieu récepteur.

Complétez si nécessaire

**4.7 Sols et sous-sol**

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>		X	
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	

Complétez si nécessaire

**4.8 Risques et nuisances**

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Risques d'inondation limités et liés aux cours d'eau : le By



#### 4.8 Risques et nuisances

			et le Journans, mais qui n'impactent pas le site risque sismique modéré et aléa faible retrait gonflement des argiles.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?	X		Nuisances sonores liées au trafic de la rue de Gex la ville, mais qui restent limitées
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

#### 4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y-a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		Desserte par le réseau de bus de Genève (TPG), par la ligne F allant de Gex à Genève Cornavin, avec une fréquence et une amplitude horaire importantes. Un projet de BHNS est en cours de réalisation pour transformer cette ligne, avec une cadence, une desserte et un fonctionnement optimisée. Un contrat d'axe est lié à ce projet et prévoit une densification autour de la ligne de Bus.  La commune est aussi desservie par d'autres bus : la ligne 33 des TER (Divonne-Bellegarde), la ligne 814 des TPN reliant Gex à Coppet en Suisse, la ligne Noctabus des TPG la nuit, ligne 160 des cars du département de Gex à Bourg-en-Bresse.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?  Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

## 5. Annexes (rappel)

**Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :**

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)



Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 12/03/2019

Lieu : Gex

Christophe BOUVIER

Président,

**SIGNATURE**



*Handwritten signature: nc*



## ANNEXE 1

## Contacts

<b>Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier</b> <b>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Mme BILLET Marie-Claire
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Pôle Aménagement – Service urbanisme 135 rue de Genève 01170 GEX Téléphone : 04.50.42.65.15 Mail : urbanisme@paysdegexagglo.fr